

**www.e-rara.ch**

**Règles de pointage à bord des vaisseaux, ou remarques sur ce qui est prescrit à cet égard dans les exercices de 1808 et 1811**

**Montgéry, Jacques-Philippe Mérigon de  
Paris, 1816**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 34437

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-74234>

Neuvième remarque.

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

vans que les rédacteurs de l'Exercice auroient dû s'expliquer :

*Quand il y aura du roulis , les chefs de pièce tâcheront de pointer leur arme horizontalement , au moment où le navire aura une inclinaison à peu près intermédiaire à ses plus grands balancemens vers un bord ou vers l'autre. Cette mesure prise , et la direction convenable étant ensuite donnée aux pièces , les chefs feront feu quelques secondes ( plus ou moins selon l'éloignement de l'objet ) avant que la ligne de mire rencontre le point précis où elle doit aboutir ; de manière , en résumé , qu'elle ne dépasse pas ce point avant que les projectiles aient eu le temps d'arriver à leur destination.*

NEUVIÈME REMARQUE.

« On ne doit jamais tirer lorsque le bâtiment baisse sur  
» le côté où l'on se trouve , mais toujours lorsqu'il se re-  
» lève , parce que les coups pointés trop haut peuvent ren-  
» contrer quelques parties élevées du vaisseau. »

Nous avons déjà vu que très-souvent les coups pointés trop haut peuvent ne rencontrer aucune partie du navire ennemi ; et qu'en général il vaut mieux pointer bas que haut, ainsi

que l'ont recommandé la plupart des artilleurs et des marins. De cette manière on est moins exposé à perdre ses coups, même lorsqu'ils s'abaissent considérablement, puisqu'ils le font rarement à un tel point que le ricochet ne puisse avoir lieu. Du reste, il est entendu qu'on tire avec un seul boulet rond, et que la mer ne soit pas très-grosse. Si elle l'est, il vaut mieux pointer haut que bas; non-seulement parce qu'il n'y a pas à compter sur le ricochet, mais aussi parce que plus il y a de vent et de mer, plus les avaries dans le gréement entraînent aisément la chute de la mâture. Enfin, il vaut mieux aussi pointer haut que bas, quel que soit l'état du vent et de la mer, quand on fait usage de boulets ramés ou de mitraille. Outre que ces projectiles sont principalement destinés à nuire au gréement, on ne doit pas s'attendre à ce qu'ils fournissent jamais des ricochets assez sûrs et assez vigoureux pour produire de bons effets. Ce sont là les seules circonstances où il faille perdre du temps à attendre que le navire se relève pour faire feu. Mais toutes les fois qu'on se sert simplement du boulet, et qu'on veut obtenir des ricochets, il faut se contenter de pointer bas, et faire feu sans s'inquiéter si le

navire baisse ou s'élève sur le côté où l'on combat.

## DIXIÈME REMARQUE.

« Si l'on doit dépasser promptement l'objet sur lequel on » veut tirer, ou qu'on doive être dépassé de même par » lui, le chef ne doit pas faire jeter la pièce en avant ou » en arrière pour chercher l'objet ; il doit pointer à peu » près en belle, veiller dans cette position l'instant où l'ob- » jet se présente, et faire feu de manière que son coup » arrive au moment où cet objet se trouve dans la direc- » tion de sa pièce. »

Plus l'on doit dépasser promptement un objet, ou être dépassé promptement par lui, plus il est nécessaire de chercher à le découvrir aussitôt que possible. Car, soit que l'amorce ne prenne pas, ou brûle sans communiquer le feu à la charge, soit que l'élévation de la ligne de mire étant défectueuse force à différer de mettre le feu à la pièce, soit enfin que d'une manière quelconque le coup ne soit pas parti dès que l'objet a été aperçu ; on aura peut-être, en agissant comme je l'indique, le temps de remédier au retard éprouvé ; ou, si le coup est parti à propos, celui de recharger la pièce et de la tirer une seconde fois.

## ONZIÈME REMARQUE.

« Le chef doit avoir la même attention sur les mouve- » mens d'aulofée ou d'arrivée, dont il doit savoir profiter